



LE FIL D'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense Auvergne

n°153 – Novembre 2018

L'EDITO

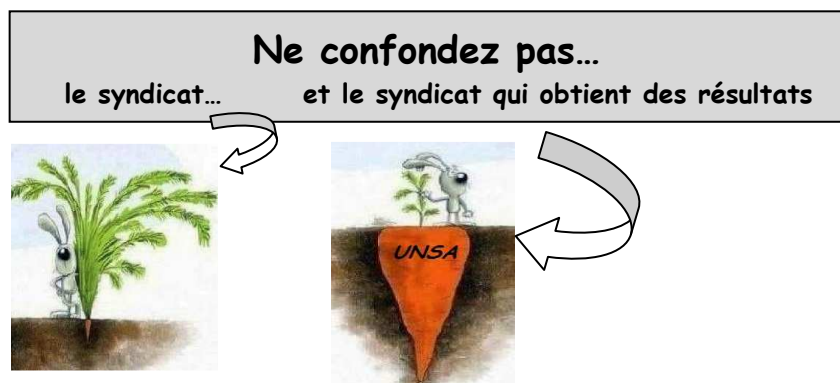
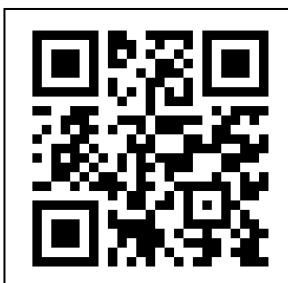
AVERTISSEMENT !

Vous êtes sur le point de prendre connaissance du 153^{ème} Fil d'Ariane.

- ◇ **Si vous ne désirez pas consulter cette information UNSA-Défense**, ou si vous êtes dépourvus du sens de l'humour, cliquez sur le bouton "ANNULER".
 - ◇ **Même chose si vous pensez avoir été formaté à détester l'UNSA.** Si tel était le cas, il serait pour le moins étonnant que vous lisiez ceci, mais l'UNSA n'a pas d'a priori avec la schizophrénie. Cliquez sur "ANNULER".
 - ◇ **Si vous craignez d'être heurté voire choqué par certains types de contenu**, vous êtes également invités à ne pas continuer.
 - ◇ **Si vous souhaitez néanmoins poursuivre votre visite**, vous devez certifier posséder suffisamment de recul sur les choses pour pouvoir les analyser et accepter parfois l'usage de l'absurde et de l'ironie comme ressorts de compréhension.
 - ◇ **Si vous ne faites aucune différence entre les organisations syndicales** et donc, ne savez pas distinguer celles qui imposent le "Prêt à penser" de celles qui pratiquent le "Prêt à comprendre", refermez ce journal im-mé-dia-te-ment !!
 - ◇ **Si vous avez des prédispositions à vous extraire de l'idée binaire et simpliste** qu'un syndicat doit obligatoirement être rangé dans la catégorie "**NON par principe**" d'un côté et "**OUI par habitude**" de l'autre, vous êtes invités à continuer votre lecture et découvrir l'UNSA, le syndicat UTILE en cliquant sur le bouton 'OK'.
 - ◇ **Un peu d'absurdité de raisonnement !!** Un syndicat utile et efficace, c'est rare. Un syndicat qui obtient des résultats encore plus rare. Ce qui est rare est cher. L'UNSA est le syndicat utile et efficace qui en plus, obtient des résultats. L'UNSA est donc cher... CQFD. Absurde ! Pour quelques euros déductibles à 66% de votre impôt (soit entre 3€ et 6€ mensuels environ), vous pourrez détruire vous-même cette théorie idiote et bancale... et justifier par-là même du bien-fondé à rejoindre l'UNSA.
- J'ai lu les paragraphes ci-dessus, atteste posséder tous les prérequis à la lecture du Fil d'Ariane UNSA. Je donne mon accord en cliquant sur le bouton 'OK'.**



Retrouvez toutes les infos
vous concernant sur le site
"je-vote-unsa-defense.info"
ou scannez ce QR CODE



Amitiés. Laurent Tintignac

Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt



Campagne électorale 2011, le syndicat Cgt-FO critique vertement, surtout gratuitement l'UNSA. **Efficacité : l'UNSA progresse de 3%**. Campagne électorale 2014, l'UNSA est encore une fois dans le viseur du tireur embusqué Cgt-FO. **Efficacité : l'UNSA progresse encore de 3%**.

La constance d'une habitude est d'ordinaire en rapport avec son absurdité, elle pourrait être remarquable si elle ne confinait à l'entêtement idéologique. La campagne électorale 2018 n'échappe pas à la règle, l'UNSA est encore une fois l'objet des délicates attentions de la part du syndicat Cgt-FO qui distille sa conception syndicale en pointant celles et ceux qui ont le mauvais goût d'avoir un avis différent. Ça c'est vraiment pas bien.

L'UNSA est certes flattée d'être à ce point scrutée, mais un peu gênée malgré tout car ne voulant pas non plus susciter la jalousie de ses autres camarades syndicaux.

Petit rappel : l'UNSA, pas plus qu'elle ne l'a fait en 2011 et 2014, ne se livrera pas à cet exercice imbécile et facile, tant il est aisé de trouver des exemples chez les uns et les autres. C'est aussi la raison pour laquelle l'UNSA s'est refusée à commenter les déboires peu glorieux et au plus haut niveau de cette organisation dans la période. L'ADN de l'UNSA reste son autonomie de décision prise après analyse des éléments et avis des délégués de l'organisation, et non en fonction de telle ou telle autre organisation. **L'UNSA-Défense est désolée pour les partisans d'une conception unanimiste du syndicat (certains pays ont expérimenté par le passé ce type de 'démocratie'), ou ceux ouverts à la différence des avis à la condition que ce soit le leur, mais l'UNSA ne se positionne pas en fonction de la possible réaction des autres. Nous sommes désolés mais cela ne changera pas.**

"La constance est quelquefois un effet du désœuvrement; on fait toujours la même chose parce qu'on n'a point d'autre chose à faire." (Joseph Servan).

Sélection professionnelle des TSEF3

Dans l'engagement syndical comme dans vie en général... il y a ceux qui constatent et déplorent les problèmes et il y a ceux qui rédigent les lignes pour les résoudre. L'UNSA opte pour la résolution.

Problème d'attractivité



Le Comité Technique Ministériel du 9 octobre a proposé au vote des élus le projet de décret relatif à l'accès au grade de TSEF de 3ème classe, institué à titre expérimental, par l'article 31 de la loi n°2018-607 du 13 juillet 2018.

Conformément à cet article de la loi de programmation militaire, à titre expérimental, à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022, des fonctionnaires du premier grade du corps des TSEF peuvent être recrutés par une commission de sélection afin de pourvoir des emplois dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France. **L'UNSA s'est abstenue sur ce vote.**

Cette procédure vise en tout premier lieu la création d'emplois dans des bassins dont le déficit d'attractivité est hélas démontré et devrait permettre une meilleure fidélisation des agents dans ces régions. **Il serait pour le moins incompréhensible pour l'UNSA de s'opposer à la création d'emplois dans un pays qui compte plus de 6 millions de chômeurs et d'emplois précaires, quand bien même ce type de recrutement fait appel à une procédure exceptionnelle, dérogatoire et limitée dans le temps comme dans les métiers.**

Bien sûr, et l'UNSA l'a rappelé en séance, **la voie du concours reste celle privilégiée par l'UNSA-Fonction Publique et de fait celle de l'UNSA-Défense, au titre de l'égalité citoyenne aux métiers de la Fonction Publique.** Et si cette procédure s'affranchit des épreuves du concours, il y aura malgré tout un classement des candidats, qui fera étrangement ressembler cette procédure exceptionnelle... à un concours 'bis'. **L'UNSA-Défense propose au ministère une localisation géographique des postes ouverts aux concours, ce qui réglerait pour partie cette notion abstraite de "déficit d'attractivité".**

Pour mémoire, ces recrutements sont ciblés à hauteur de 30% maximum du nombre de postes ouverts au concours, soit 40 postes sur un total de 4000 recrutements ; **1% des postes à pourvoir, pas de quoi tomber ou faire semblant de tomber de la chaise.**

Que vaut-il mieux ? Laisser ces postes vacants quand on sait que ce sont les premiers à être supprimés dans le REO (donc prendre le risque de ne plus jamais les remplir) ou bien les remplir par une sélection dérogatoire, limitée dans le temps, concernant seulement 4 régions, ciblant seulement 4 métiers et concernant seulement 40 agents ?

L'UNSA-Défense n'a de cesse de dénoncer, témoignages à l'appui, que nombre d'agents en poste sont surchargés de travail, parfois en RPS car on leur demande de faire toujours plus du fait des difficultés de recrutement. Que feront alors ceux qui aujourd'hui critiquent le recrutement dérogatoire ? Ils diront peut-être **"dommage, car il y avait une opportunité mais par dogmatisme, on a préféré vous laisser dans la m..."**

Ce n'est pas, pas du tout, le sens de l'engagement syndical UNSA.

Projet de Loi de Finances 2019

Quelques éléments d'analyse UNSA



Le PLF a donné lieu à deux séances d'information des représentants du personnel auxquelles l'UNSA Défense était présente, plus une audition des fédérations par la Commission Défense de l'Assemblée Nationale.

L'exécution de la loi de finances 2018, tout d'abord, a permis **le recrutement de 1200 emplois civils, ce qui est supérieur aux autorisations initiales.** Ensuite, **le 2ème versement du CIA 2018** a fait l'objet, il y a quelques jours, d'un flash info UNSA Défense dédié.

En ce qui concerne les grandes lignes du budget 2019, qui sera soumis au parlement, elles s'inscrivent pleinement dans la trajectoire de la Loi de Programmation Militaire 2019-2025, dans l'objectif d'atteindre en 2025 un budget représentant 2% du PIB de la France, à l'instar des pays de l'OCDE. **En 2019, le budget des armées représentera 1,82% du PIB soit 35,9 milliards d'euros, enregistrant une augmentation de 1,7 milliard par rapport à 2018.** Ce qui caractérise ce budget est sa « sincérité », tant dans la prise en compte des surcoûts OPEX que dans l'absence de recours à des recettes exceptionnelles.

Concernant les mesures catégorielles 2019 (22,84 millions d'euros), il est constaté un solde net positif des recrutements de 184 agents civils, alors que dans le même temps de nombreux autres ministères sont en déflation d'effectifs. Un aspect positif qui ne doit pas dissimuler, pour l'UNSA, la réalité de la poursuite des diminutions d'effectifs pour de nombreux employeurs. **En effet, les recrutements visent des spécialités nouvelles et concurrentielles comme le renseignement (199 postes), la cybersécurité (107), le digital et l'intelligence artificielle (22), la sécurité protection (47). Ces recrutements ne viendront donc pas remplacer les départs programmés.** Ceci justifie d'autant plus, pour l'UNSA, la modernisation du MinArm, ainsi que le plan de transformation du SCA, du SID et du SSA. Cette modernisation passe par la réalisation des 16 chantiers dont le MCO Aéro, au travers de la DMAé pour laquelle la ministre conserve tout son attachement à une industrie d'Etat. La DMAé devrait voir sa sociologie évoluer, en passant à 50% de cadres civils contre 20% aujourd'hui.

**Plus précisément le schéma net des recrutements (+184) se décompose ainsi :
+314 catégories A / +433 catégories B / +250 catégories C / -814 ouvriers.**

Si l'augmentation nette vise à hauteur de 40% du plan global de recrutement le personnel civil en 2019, les emplois d'exécution pure ne seront plus assurés, malgré le recrutement annoncé de 453 ouvriers en 2019. A moyen terme, qui assurera les soutiens ?

➤ Les mesures catégorielles

Ces mesures (18 millions d'euros) prennent en compte les échéances importantes en termes indemnitaires comme la reprise de PPCR, le plan de requalification de C en B, la revoyure de l'IFSE pour les adjoints administratifs et les ATMD ainsi que l'extension en année pleine des mesures obtenues en 2018, telles que la clause de revoyure/RIFSEEP, le passage en catégorie A de corps de la filière paramédicale, la création d'emplois fonctionnels DGSE, l'enveloppe de rebasage de la position IIIA en IIIB des ICT de la DGA (2ème tranche) et la revalorisation de diverses indemnités.

➤ Des mesures statutaires soit 6,364 M€

Mise en œuvre du PPCR : transferts primes/points et impact des réformes de grilles, reclassement en A des assistantes sociales.

Amélioration des carrières : GRAF pour les IEF, mesure de requalification de C en B.

Mesures en faveur des personnels civils de la DGSE : PPCR, GRAF des attachés, création d'emplois fonctionnels et taux pro-pro des administrateurs civils.

Mesures en faveur des personnels civils de la DGA : grille salariale des ICT.

➤ Des mesures indemnitaires soit 14,107 M€

RIFSEEP : abondement de l'enveloppe du CIA, IFSE, clause de revoyure, tickets promotion GRAF des IEF, IFSE aux assistantes sociales suite à leur reclassement en catégorie A.

Revalorisation indemnitaire des personnels civils de la DGSE.

Revalorisation de la prime de service des paramédicaux.

➤ Une enveloppe de revalorisation du personnel contractuel civil maintenue à un niveau élevé (7,1 M€).

➤ L'action sociale sera dotée de 111,7 millions d'euros.

Cette enveloppe permettra notamment de mettre en œuvre le plan handicap (10 M€) dans le cadre de la prise en charge des agents.

=====

Information UNSA confirmant les visées de la LPM : l'administration met en place un groupe de travail relatif à la **refonte du statut des IEF avec un recrutement à BAC+5.** L'UNSA-Défense y trouve là une de ses revendications, que nos élus auront à cœur de discuter et négocier avec la DRHMD, comme ils l'ont fait dans le cadre de l'accès au 3^{ème} grade.



Elections Défense du jeudi 6 décembre 2018

A l'heure où vous lirez ce 153^{ème} Fil d'Ariane, nous serons à 1 mois de l'échéance électorale du 6 décembre. Autant dire dans la dernière ligne droite avant renouvellement de toutes les instances du MinArm, qu'elles soient 'générales' ou 'catégorielles'.

Les instances « générales », tous les personnels civils votent 3 fois.

➤ **Le COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL (CTM)** est la plus 'haute' instance du Ministère de la Défense.

Le CTM est présidé par le Ministre de la Défense et traite de l'ensemble des questions statutaires, catégorielles et d'organisation du MinDéf. Les élus du CTM sont appelés à se prononcer sur l'ensemble des textes présentés à l'ordre du jour : décrets, instructions, circulaires. Les élus UNSA ont rendu compte à chaque fois des débats et des positions prises et défendues par votre syndicat. Le CTM permet bien sûr aux élus d'interpeler "en direct" le Ministre sur les sujets d'actualité, les restructurations, le budget, la LPM et la place des personnels civils. Le CTM définit également la représentativité syndicale, c'est-à-dire votre droit de parole. **TOUS LES PERSONNELS CIVILS VOTENT AU CTM.**

➤ **Le COMITE TECHNIQUE DE RESEAU (CTR)** est l'instance relevant des grands employeurs.

13 CTR couvrent l'ensemble des employeurs Défense (SCA, DGA, MARINE, AIR, TERRE, SIAé, SID, SEA, SIMu, SSA, DIRISI, DRHMD, DSNJ), et permettent à vos élus UNSA de débattre des sujets propres à la chaîne d'emploi et des conséquences sur les agents. Le CTR reste l'instance de compte-rendu des Commissions Locales de Restructurations et des questions d'organisation de la chaîne d'emploi. Le CTR permet à vos élus d'interpeler les Directeurs centraux ou les Chefs d'Etat-Major sur les stratégies mises en œuvre en termes de soutien ou activités industrielles ainsi que sur la politique en matière d'effectifs. **TOUS LES PERSONNELS CIVILS VOTENT AU CTR SELON LEUR AFFECTATION PROFESSIONNELLE.**

➤ **Le COMITE TECHNIQUE DE BASE DE DEFENSE (CTBdD) ou COMITE TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE (CTAC : instance Ile de France)** est l'instance relevant des interlocuteurs ministériels locaux.

45 Comités de BDD + 1 CTAC couvrent l'ensemble du territoire national et ultra-marin. Ils permettent à vos élus UNSA de débattre de l'organisation du soutien au sein de l'ensemble des sites 'embasés', de la formation, de la politique RH et des conditions de travail. **TOUS LES PERSONNELS CIVILS VOTENT AU CTBdD OU CTAC SELON LEUR AFFECTATION GEOGRAPHIQUE.**

Les instances « catégorielles », chaque personnel vote selon sa catégorie.

En plus des 3 scrutins dits "généraux", un 4^{ème} vote permettra à chaque agent civil selon sa catégorie socioprofessionnelle d'exprimer son choix pour les candidates et les candidats qu'il estime les mieux à même de représenter et de défendre ses intérêts catégoriels et individuels.

➤ **Les FONCTIONNAIRES votent aux COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES CENTRALES (15 CAPC) :** instances chargées de l'examen des situations individuelles, changements de corps ou de grade, de la politique indemnitaire, des recours. Les élus ont à connaître la situation de gestion des effectifs par corps et grades.

☑ **Les agents FONCTIONNAIRES appartenant aux corps des ADJOINTS, des SA, des ATMD, des TSEF, des AIDES-SOIGNANTS et ASHQC, des TPC voteront une 5^{ème} fois pour élire leurs représentants au sein des COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES (CAPL),** instances chargées d'examiner les avancements de grades, les recours en notation.

➤ **Les OUVRIERS D'ETAT (OE/ Chefs d'Equipe/TSO) voteront pour choisir leurs élus des COMMISSIONS D'AVANCEMENT des PERSONNELS A STATUT OUVRIER.** Ces CAPSO, par employeur ou multi employeurs, sont positionnées auprès du CMG (Sauf 3 AIA Clermont, Cuers, Bordeaux). Ces instances 'nouvelle formule' sont chargées de faire des propositions pour répartir les postes à l'avancement issus du taux d'avancement négocié avec la DRHMD, de retenir les agents appelés à bénéficier d'un avancement au choix et ceux appelés à passer les épreuves d'un essai professionnel (Groupe + Echelons). Il revient également aux élus en CAO de désigner les jurys d'essais.

➤ **Les CONTRACTUELS voteront aussi une 4^{ème} fois en COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIEE (CCPU pour les agents D49, Berkani, 84-16) et en COMMISSION PARITAIRE SPECIFIQUE DES ICT/DGA et TCT/DGA (CPS/ICT),** instance placée sous responsabilité du DRH-DGA (y compris pour ICT-TCT hors DGA).

Vos 30 candidates et candidats UNSA au CTM

- Laurent Dutilleul
- Laurent Tintignac
- Martine Hemled
- Rémi Berthoumieux
- Thierry Cadoux
- Emmanuel Scheer
- Christophe Spina
- Franck Frissong
- Catherine Bertrand
- Nadine Chapel
- Elian Barrère
- Patrick Rouvier
- Anne-Sophie Brellmann
- Frédéric Ruiz
- Dominique Duval
- Loïc Chalm
- Stéphane Darbot
- Valérie Nobili
- Christine Bertrand
- Nathalie Martin
- Nadège Bezard
- David Cuisinier
- Elisabeth Harter-Adam
- Pascal Chantoury
- Cédric Caruana
- Didier Del Pino
- Pascale Moreau
- Martine Autuoro
- Clément Meistermann
- Francis Dubois